

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de CLAVIER

PROJET DE PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE LA FORÊT COMMUNALE DE CLAVIER

Projet de décision qui relève de la *catégorie A2* des plans et programmes dont l'adoption comporte une phase de participation du public, telle que déterminée par l'Art. D.29-1, §3 du Code de l'Environnement. Projet de décision soumis à enquête publique en vertu de l'Art. 59 §2 du Code Forestier.

Enquête publique organisée conformément aux Art. D.29-7 à D.29-20 et R.41-6 à R.41-9 du Code de l'Environnement.

L'administration communale porte à la connaissance de la population que le **Projet de Plan d'Aménagement Forestier (PAF) de la Forêt communale de Clavier**, dont l'auteur est le Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Département de la nature et des forêts - Direction extérieure de Marche-en-Famenne, ainsi que le **Rapport d'Incidences Environnementales (RIE)**, sont soumis à enquête publique. Cette enquête publique a pour but de recueillir l'avis du public en vue de l'adoption de ce plan par la commune de Clavier, propriétaire de la forêt.

La durée de cette enquête est de 45 jours.

Date d'affichage de l'avis d'enquête	Date de début et de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la séance de clôture de l'enquête publique	Réclamations et observations à adresser aux adresses suivantes jusqu'au 19/03/2021
25/01/2021	Du 02/02/2021 au 19/03/2021	Administration communale de CLAVIER Rue Forville, 1 4560 CLAVIER Le 19/03/2021 à 11h00	<i>Par voie postale :</i> Collège communal de CLAVIER Rue Forville, 1 4560 CLAVIER <i>Par e-mail : beatrice.franck@clavier.be</i>

L'enquête publique est réalisée sur le territoire des communes de Havelange, Durbuy et Clavier.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de CLAVIER **uniquement sur rendez-vous** à partir de la date de début jusqu'à la date de clôture de l'enquête, à savoir à partir du 02/02/2021 jusqu'au 19/03/2021, chaque jour ouvrable de 09h à 12h ainsi que le lundi de 16h à 20h. La personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous auprès du service Eco-conseil (Mme Béatrice FRANCK, beatrice.franck@clavier.be)

Toute personne peut formuler ses observations écrites ou orales auprès des Administrations communales de Havelange, Clavier ou Durbuy dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique. Les réclamations et observations verbales peuvent être recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet (même agent que cité ci-dessus).

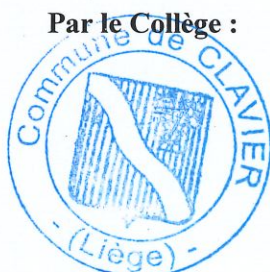
Tout intéressé peut obtenir des explications sur le projet auprès des personnes dont les coordonnées sont reprises ci-dessus ou au Cantonnement de Marche-en-Famenne et à la Direction de Marche-en-Famenne du Département de la Nature et des Forêts (Rue du Carmel 1 à 6900 Marche-en-Famenne – 084/22.03.56).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur l'objet de la présente enquête publique est la commune de Clavier.

A CLAVIER, le 20 janvier 2021

Le Directeur Général,

Jérémy WINAND



Le Bourgmestre,

Philippe DUBOIS